

**Publié** le 29/05/17 - 18h08 - HOSPIMEDIA

Parce qu'ils ont insulté le personnel d'accueil et violenté une infirmière du service des urgences du CH d'Ardèche méridionale à Aubenas (Chame, Ardèche), des proches d'un jeune patient écopent de prison ferme. L'audience s'est tenue le 15 mai au tribunal correctionnel de Privas (Ardèche) mais les faits remontent au 10 janvier dernier. Une mère de famille s'est présentée aux urgences du Chame pour que son fils soit pris en charge pour un problème à l'œil. Mécontents du délai de prise en charge de l'enfant par l'équipe, le grand-père et la tante maternels de l'enfant, également présents, ont insulté le personnel de l'établissement, avant de s'en prendre physiquement à une infirmière.

Ce 15 mai, le tribunal a condamné les deux agresseurs. Le grand-père écope de dix-huit mois de prison, dont six avec sursis, et assortis d'une mise à l'épreuve de deux années. Il est en outre soumis à plusieurs obligations. Cela comprend l'accomplissement d'un stage de citoyenneté, l'interdiction d'entrer en contact avec les victimes et l'obligation d'indemniser les parties civiles et de verser une amende de 800 € au Trésor public. La tante, de son côté, écope de douze mois de prison, dont six avec sursis et mise à l'épreuve sur une période de deux années, assortis des mêmes obligations.

Tous deux devront également verser au CH, de manière solidaire, une provision de plus de 18 000 €. *"C'est une sanction lourde, certes, mais elle a une valeur d'exemplarité. Il est intolérable que le personnel soignant, au service des usagers, soit traité de cette façon"*, confie à *Hospimedia* le directeur de l'établissement, Yvan Maniglier. La décision de justice devra en conséquence être affichée à l'entrée des urgences.

Clémence Nayrac